



Municipales 2020 : Parlons Vélo !

Questionnaire public à destination des listes se présentant aux prochaines élections municipales à Crest.

Elle concerne également leurs programmes vis à vis de la communauté de commune.

A Crest les cyclistes sont de plus en plus nombreux comme en témoignent les comptages réalisés chaque année par notre association Vélo dans la Ville. Il y a eu 1.085 passages par jour au carrefour nord du pont Mistral en septembre 2019.

Pour la dernière enquête nationale "Parlons vélo!", ils ont été 223 à s'être exprimés, ce qui est un excellent score et montre leur motivation pour ce mode de déplacement.

Pour accompagner ce mouvement et faire sauter les points noirs relevés par cette enquête, Vélo dans la Ville demande une politique cyclable à la hauteur de cet usage grandissant.

C'est à dire:

1. Pour toute la traversée Est-Ouest de la ville par la RD93: une traversée cyclable continue, dans les deux sens, sécurisée et adaptée à tous les âges, avec notamment - à court-terme - deux bandes cyclables le long des quais Faure, Latune et Verdun

2. Pour la RD 538 reliant Crest à Divajeu et à Vaunaveys : susciter la réalisation de pistes cyclables en site propre et non de bandes multifonctionnelles.

3. Partout ailleurs, une politique municipale volontaire tenant compte des déplacements doux afin de redynamiser le centre-ville et ses commerces, de ralentir le trafic de transit automobile, de favoriser les accès aux établissements scolaires à pied et à vélo ...

Résultats partiels (résultats officiels le 6 février 2020) : municipales2020.parlons-velo.fr/e/Crest

Carte des points et tronçons à aménager : carto.parlons-velo.fr/?c=26108

Nous publierons vos réponses sur municipales2020.parlons-velo.fr



Réponse de la liste « Réinventons Crest »

Un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

1. Quelles ambitions portez-vous pour le développement de l'usage du vélo à Crest ?

Notre ambition est que cet usage soit simple, sûr et pratique, compatible avec la forme physique du cycliste et le but de son déplacement. On ne circule pas de la même façon s'il pleut ou s'il fait beau, pour se promener, pour aller au travail, pour faire quelques courses ou pour rendre visite à un ami, si est on est sportif ou simplement trop las pour aller à pied. (cf point 38 de notre programme)

2. Dans votre équipe municipale, y aura-t-il un élu référent "mobilités" (vélo, piéton, PMR, transports en commun...)?

OUI

Commentaire :

3. Créez-vous un poste de « chargé de mission mobilité » ?

NON

Commentaire : les déplacements sont une problématique structurante de l'aménagement urbain, un « chargé de mission » ne suffit pas, un service « déplacements » sera plus efficace. Notre ambition est que la problématique des déplacements soit partie intrinsèque du service en charge de la voirie.

4. Comment interviendrez-vous dans l'intercommunalité pour favoriser une politique mobilité cohérente ?

Nous savons qu'un déplacement régulier à vélo, c'est en moyenne dans un rayon de 8 kilomètres. La conception d'un plan de déplacement cohérent dans la Vallée de la Drôme ne peut donc se faire que par une réflexion collective avec toutes les communes voisines. Nous porterons cette réflexion au sein de l'intercommunalité, mais le périmètre de la 3CPS n'est pas suffisant, il faudra également la mener avec les communes de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

5. Notre association souhaite être associée au moins quatre fois par an, aux services techniques et en présence des élus référents pour discuter des aménagements communaux et intercommunaux.

Organiserez-vous ces réunions de concertation ?

OUI

Commentaire : nous avons même indiqué au point 38 de notre programme « donner une véritable place au vélo à Crest en concertation avec la population, les associations et les acteurs spécialisés sur le sujet comme Vélo dans la Ville »

6. Comment pensez-vous inclure les habitants dans vos projets de mobilité ?

Commentaire : en associant aux projets et aux décisions les associations telle que la vôtre, les habitants et les usagers et usagères (chefs d'entreprises et représentants des personnels des entreprises, commerçants, livreurs, transporteurs, agents territoriaux, usagers et visiteurs du centre hospitalier, conseils d'école, conseils d'administration des collèges et des lycées...)

Développer un réseau cyclable cohérent

7. Quel aménagement piéton et cyclable souhaitez-vous réaliser de la gare SNCF jusqu'au Pont Mistral, via les quais Latune et Faure?

Commentaire : les études seront faites en concertation avec les riverains, les usagers et usagères... (cf point 40 du programme)

Et, dans quels délais? le plus rapidement possible ! Nous définirons un plan cohérent et global sur toute la ville, pour ne pas faire des travaux au coup par coup, mais bien repenser les déplacements dans leur ensemble. Cet aménagement prendra sa place dans ce plan concerté.

8. Accepterez-vous d'éliminer le stationnement automobile le long des quais Latune et Faure pour permettre l'aménagement de deux pistes cyclables?

OUI NON

Commentaire : L'aménagement des quais est prévu dans notre programme, mais la solution sera élaborée en concertation, avec évidemment la place suffisante pour les vélos, en largeur et en giration

9. Etendez-vous la zone 30 km/h à toute l'agglomération ?

OUI NON pas forcément

Commentaire : nous avons prévu que le plan de circulation soit global et cohérent, c'est dans ce cadre que seront éventuellement introduites des zones 30 ou 20

10. Comment envisagez-vous de faire appliquer cette limitation à 30km/h ?

voir réponse 9

11. Où pensez-vous instaurer de nouvelles « zones de rencontre » 20 km/h ?

Commentaire : voir réponse 9

12. Comment améliorerez-vous la compréhension des nouveaux aménagements cyclables (Chaucidou, Double Sens Cyclables, zone de rencontre) ?

Commentaire : La commune s'impliquera dans une campagne de communication sur le respect des distances de sécurité

13. Comment comptez-vous lutter contre le stationnement sauvage ?

PV pédagogiques ? OUI

Verbalisation ? OUI

Mise en fourrière ? en fonction de la gêne occasionnée

Campagne de sensibilisation des automobilistes ? OUI

Autre : pour le stationnement sauvage des bicyclettes ou des trottinettes, nous appliquerons les mêmes préceptes

14. Quels aménagements cyclables exigerez-vous du Département sur la RD538 de Crest à Divajeu, et de Crest à Vaunaveys? des voies cyclables seraient bienvenues, cependant il est à noter que le département de la Drôme a fait des efforts sur les aménagements pour les cyclistes, il faudra le pousser à poursuivre. Et comme précisé dans notre réponse au point 26 de ce questionnaire : pour obtenir un schéma cohérent, les déplacements doivent être conçus à l'échelle de toute la Vallée

VéloDrôme

15. Comment envisagez-vous d'améliorer la traversée de la VéloDrôme dans la ville concernant :

- la signalisation,
- les revêtements,
- promotion d'autres secteurs en site propre,
- les services (bancs, station gonflage, rechargement VAE, eau, ...),

Son amélioration s'inscrit également dans le plan de déplacement global. Nous veillerons surtout à l'entretien et à la maintenance de la VéloDrôme.

Stationnements sécurisés des vélos

16. Vous engagez-vous à faire réaliser par tous les bailleurs d'habitat collectif d'ici la fin du mandat, des garages à vélo conformes aux normes actuelles (accessibilité, sécurisation, dimension) ?

OUI

Commentaire : c'est la norme

17. Combien de box à vélos sécurisés allez-vous installer et à quels endroits ?

Commentaire : nous attendons vos suggestions ! Cette question sera traitée au cours de l'élaboration du plan d'aménagement global de l'espace public

Écoles

18. Quelles actions envisagez-vous pour sécuriser les alentours des écoles aux heures d'entrée et de sortie : nous avons mis dans notre programme un plan « trottoirs » pour rendre praticables et accessibles les trottoirs dans le cadre d'un plan de déplacements doux pour toute la ville, cela vaut particulièrement pour les abords des écoles (points 3 et 5 de notre programme)

19. Quelles actions envisagez-vous pour inciter les élèves et leurs parents à opter pour des modes de déplacements actifs pour se rendre aux écoles ? (Aménagements cyclables jusqu'aux écoles, parcours piéton sécurisés, velobus/pedibus, etc.)

Commentaire : Un aménagement de l'espace public qui incite à l'urbanité et à la convivialité, des cheminements piétons agréables et un usage de la bicyclette simple, sûr et sécurisé, favoriseront naturellement les déplacements à pied ou à vélo (cf point 38 de notre programme, plan global)

20. Veillerez-vous à ce que chaque établissement soit équipé d'abris à vélos adaptés ?

OUI

Commentaire :

NB : Il s'agit notamment d'éviter les « pincés roues », à remplacer par des dispositifs permettant d'attacher le cadre des vélos, et de couvrir les parkings.

21. Quelles actions mettrez-vous en œuvre pour sensibiliser à la sécurité et au bon usage du vélo auprès des élèves ?

Commentaire : éducation à l'usage de la rue, et à la conduite du vélo, interventions dans les écoles de la Prévention Routière (point 18 de notre programme)

Promouvoir une culture vélo

22. Notre association souhaite que les élu·e·s de la ville se déplacent à vélo et que ses employés soient incités dans une mobilité exemplaire.

Quelles actions allez-vous mettre en place pour cela ?

Commentaire : les élu·e·s et les employé·e·s bénéficieront comme tout le monde de la rénovation de l'espace public qui facilitera la pratique du vélo, mais aussi les déplacements piétons et en transport en commun. L'objectif de concevoir un plan global de déplacements est de permettre à chacune et chacun de recourir plus souvent aux modes doux de déplacements

23. Combien de vélos mettrez-vous à disposition des employés pour les déplacements dans la ville et dans l'intercommunalité ?

Vélos classiques :

Vélos à assistance électrique :

Vélocargos :

Nous étudierons d'abord les besoins et les trajets quotidiens, en concertation avec le personnel et ses représentant·e·s, et en fonction des obligations de service

24. Associez-vous les commerçants à la réalisation d'un plan de mobilité du centre-ville ?

OUI

Commentaire : voir réponse 6

25. Quelles aides financières mettrez-vous en place pour favoriser l'usage et l'équipement en vélos des foyers aux revenus modestes ?

OUI NON

Commentaire : location de vélos avec un tarif suivant le quotient familial (point 9 de notre programme)

26. En conclusion, quelle politique allez-vous mener pour encourager la population à se déplacer à pied, à vélo, en transport en commun plutôt qu'en voiture ?

(Journées sans voiture, challenge mobilité, faciliter les trajets cyclables, liaisons pédestres entre quartiers résidentiels, limiter les vitesses autorisées, limiter le transit dans Crest, sens unique, limitation du stationnement en centre-ville, ...)

Notre programme a pour ambition de réinventer l'espace public par une action globale sur les déplacements, l'aménagement urbain et la sécurité publique. Nous voulons que Crest prenne sa part dans la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique. Pour y parvenir, il s'agit de développer les transports collectifs, la multi-modalité et les déplacements doux.

Le plan de circulation sur la commune, et les liaisons avec les communes voisines, doit être pris dans son ensemble, pour une cohabitation apaisée entre transports collectifs, automobiles, vélos et piétons. Sa conception reposera sur une concertation des usagers et usagères, et des associations et acteurs spécialisés.

Parce que la marche à pied et le vélo, c'est meilleur pour la santé, parfois plus simple et plus rapide, moins cher et plus écologique que de sortir sa voiture et de la garer, nous voulons permettre que cela soit possible pour la majorité des habitant·e·s, tout en prenant en compte les contraintes propres à chacun·e.

- Nous voulons développer les transports collectifs : mettre en circulation une navette cretoise, un service de transport collectif adapté en taille, écologique à un tarif accessible à tous ; en partenariat avec la Région assurer la liaison gare de Crest - gare TGV, améliorer la desserte de Crest par le train et les transports en commun ; réaménager les points de covoiturage pour qu'ils soient davantage visibles et opérationnels (point 37 de notre programme)
- Nous voulons donner une véritable place au vélo à Crest, en concertant, en établissant un plan pluri-annuel de travaux (aménagement, équipements, stationnement, sécurisation...) et en proposant des vélos électriques ou à hydrogène à la location dans le prolongement des actions menées par la CCCPS (point 38)
- Nous voulons repenser et renforcer l'offre de stationnement automobile en facilitant l'utilisation des parkings existants autour de la ville grâce à la navette et une passerelle piétons-vélos sur la Drôme au droit de Soubeyran, en créant un parking fonctionnel et végétalisé sur le site de Saint Ferreol, en agrandissant le parking de Soubeyran, sans oublier ni les usagers à mobilité réduite qui sont dans l'obligation de stationner leur automobile non loin du centre-ville, ni les riverains, ni le stationnement des vélos. (point 39)
- Nous voulons réaménager la ville et faciliter la circulation de tous en réaménageant des lieux stratégiques (la place des Moulins, comme porte d'entrée de notre centre-ville, le quartier de la gare, pour la sécurité des collégiens et lycéens, pour une meilleure harmonie entre véhicules et piétons, la place de la Halle aux blés comme lieu de marché), en réaménageant les 8 carrefours dangereux de la traversée est-ouest pour plus de sécurité et de fluidité, notamment pour les cyclistes et les piétons (avenue des 3 Becs / avenue Adrien Fayolle, avenue Ricateau / rue de la Calade, cours de Verdun / rue Dumont, pont Mistral, quai Latune / quai pied Gai, gare, cimetière, avenue Félix Rosier / chemin de la Graigne), en améliorant l'offre d'espaces publics conviviaux et ombragés (bancs..) (point 40)
- Pour veiller à la sécurité des déplacements, nous voulons poursuivre et finaliser la rénovation de l'éclairage public. Nous avons aussi prévu un plan « trottoirs » pour faciliter la circulation des piétons. (point 3)

